

RAPPORT SEMESTRIEL
30.06.25

ECONOPOLIS INVEST

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3
1.2 . RAPPORT DE GESTION	5
1.2.1 . Informations aux actionnaires	5
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	8
1.3 . BILAN GLOBALISE	9
1.4 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	10
1.5 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	11
1.5.1 . Résumé des règles	11
1.5.2 . Taux de change	12
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECOVI EQUITIES FUND DBI/RDT	13
2.1 . RAPPORT DE GESTION	13
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	13
2.1.2 . Cotation en bourse	13
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	13
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	15
2.1.5 . Distributeurs	15
2.1.6 . Indice et benchmark	15
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	16
2.1.8 . Politique future	16
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	16
2.2 . BILAN	17
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	18
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	19
2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.25	19
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	20
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	21
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	22
2.4.5 . Performances	22
2.4.6 . Frais	26
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	27
3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EXPONENTIAL TECHNOLOGIES DBI/RDT	28
3.1 . RAPPORT DE GESTION	28
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	28
3.1.2 . Cotation en bourse	28
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	28
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille	30
3.1.5 . Distributeurs	30
3.1.6 . Indice et benchmark	30
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	30
3.1.8 . Politique future	31
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque	32
3.2 . BILAN	33
3.3 . COMPTE DE RESULTATS	34
3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	35
3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.25	35
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	36
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	37
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	37
3.4.5 . Performances	37
3.4.6 . Frais	41
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	42

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

Avenue du Port 86c b320, 1000 Bruxelles.

Date de constitution et durée

Cette Sicav a été créée le 06.12.2021 pour une durée illimitée.

Composition du conseil d'administration de la SICAV

- Geerts Noels, CEO de Econopolis Group, président du conseil d'administration
- August Herrewijn, administrateur indépendant
- Marijn van Zundert, Head of Wealth Management de Econopolis Wealth Management N.V., administrateur (jusqu'au 28 février 2025)
- Michaël De Man, CEO de Econopolis Wealth Management N.V., administrateur
- Fred Janssens, Head of Corporate Affairs de Econopolis Wealth Management N.V., administrateur

Personnes chargées de la direction effective

- Marijn van Zundert (jusqu'au 28 février 2025)
- Michaël De Man
- Fred Janssens

Type de gestion

Société de gestion

Société de gestion

Luxcellence Management Company S.A. est une société de gestion d'organismes de placement Collectif (OPC), agréée au Grand-Duché de Luxembourg en qualité de société de gestion conformément à la directive 2009/65/CE.

Luxcellence Management Company S.A. est entièrement détenue par CACEIS S.A., la maison-mère du Groupe CACEIS et fait partie du même groupe que CACEIS Bank, Belgium Branch.

Dénomination : Luxcellence Management Company S.A.

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 2, Rue Jean L'Aveugle, L- 1148 Luxembourg

Constitution : 31 janvier 1994

Composition du Conseil d'Administration de Luxcellence Management Company S.A. :

- Monsieur Guillaume Fromont, administrateur, Président du Conseil jusqu'au 30/01/2025 inclus
- Madame Carole Etienvre, Présidente du Conseil à partir du 01/02/2025 et administratrice à partir du 08/04/2025
- Monsieur Grégory Cabanetos, administrateur-délégué à la gestion journalière
- Monsieur Lucien Euler, administrateur indépendant jusqu'au 31/12/2024 inclus
- Monsieur Aurélien Veil, administrateur
- Monsieur Jean-Luc Jacquemin à partir du 17/01/2025

Composition du Comité de direction de Luxcellence Management Company S.A. :

- Monsieur Gregory Cabanetos, administrateur-délégué à la gestion journalière
- Monsieur Pascal Pira, délégué à la gestion journalière
- Monsieur Gérald Stadelmann, délégué à la gestion journalière
- Madame Valérie Vignoul, déléguée à la gestion journalière jusqu'au 11/02/2025 inclus
- Madame Armelle Conti à partir du 12/02/2025

Commissaire

Forvis Mazars Luxembourg, 5 rue Guillaume J. Kroll , L-1882 Luxembourg, représenté par Monsieur Konstantinos Iatridis.

Capital souscrit et libéré

EUR 1.000.000,00, entièrement libéré.

Commissaire

KPMG Bedrijfsrevisoren BV, représenté par Christophe Vanderstocken, Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem.

Promoteur

Econopolis Wealth Management N.V., Sneeuwbeslaan 20 bte 12, 2610 Wilrijk

Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1 280 677 691,03 euros, dont le siège est sis 89-91 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS Bank, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b320 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736.

CACEIS Bank, Belgium Branch a été désignée par la Sicav comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire daté du 06/12/2021, tel que modifié au fur et à mesure (le « Contrat de dépositaire » ou « Depositary Agreement ») conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Les investisseurs peuvent consulter, sur demande auprès du siège de la Sicav, le Contrat de dépositaire afin de mieux comprendre et connaître les obligations et responsabilités du Dépositaire.

Gestion financière du portefeuille

Econopolis Wealth Management N.V., Sneeuwbeslaan 20 bte 12, 2610 Wilrijk

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

Service financier

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C bte 320 - 1000 Bruxelles

Distributeur Global

Econopolis Wealth Management N.V., Sneeuwbeslaan 20 bte 12, 2610 Wilrijk

Liste des compartiments inscrits sur la liste des organismes de placement collectif de droit belge

EcoVi Equities Fund DBI/RDT
Exponential Technologies DBI/RDT

Catégories d'actions

Classe A : Classe de base sans critère de distinction. Elle est offerte aux personnes physiques et aux personnes morales.

Classe I : Classe réservée aux investisseurs professionnels ou institutionnels au sens de l'article 5 § 3 de la Loi et aux investisseurs qui acquièrent ou détiennent des actions dans le cadre d'un contrat de gestion discrétionnaire conclu avec Econopolis Wealth Management N.V. ou une société liée à cette dernière. Elle se distingue de la classe A par :

- 1) une commission de gestion moins élevée ;
- 2) un montant de souscription initiale de 250.000 EUR ;
- 3) un montant ultérieur de souscription minimum de 10.000 EUR ; et
- 4) l'obligation de détenir au minimum 250.000 EUR ;

Si la détention d'un actionnaire de catégorie I est inférieur au montant minimum de souscription initiale de 250.000 EUR, la Sicav peut racheter les actions concernées ou convertir ces actions en actions d'une catégorie qui n'a pas un tel montant minimum de souscription initiale et en informer l'actionnaire concerné. La Sicav peut, à sa discrétion, renoncer au montant minimum de souscription initiale.

La Sicav n'émettra ni ne donnera effet à aucun transfert d'actions de cette Catégorie à un investisseur qui ne peut être considéré comme un investisseur professionnel ou institutionnel. La Sicav peut, à sa discrétion, retarder l'acceptation de toute souscription d'actions de catégorie I jusqu'à la date à laquelle elle a reçu des preuves suffisantes de la qualification de l'investisseur direct en tant qu'investisseur professionnel ou institutionnel. S'il apparaît, à tout moment, qu'un détenteur direct d'actions de catégorie I n'est pas un investisseur professionnel ou institutionnel, la Sicav convertira ces actions en actions d'une Catégorie qui n'est pas limitée aux Investisseurs professionnels ou institutionnels et informera l'actionnaire concerné d'une telle conversion.

Classe O : Classe qui se distingue des actions de la classe I par l'absence (i) de commission de gestion et (ii) de montant minimum de souscription initial. Cette classe est réservée à certains organismes de placement collectif ou mandats institutionnels ou professionnels dont les portefeuilles sont gérés par Econopolis Wealth Management N.V. ou sociétés liées à cette dernière, tels que stipulés à l'article 6, §3, alinéa 2, 1° et 2° de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012, tel que modifié, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE (l'« Arrêté Royal du 12 novembre 2012 »).

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

Société anonyme ayant le statut de société d'investissement à capital variable publique de droit belge qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Date de clôture des comptes

La date de clôture des comptes de la Sicav est fixée au 31 décembre de chaque année.
Le premier exercice comptable de la Sicav a été clôturé le 31 décembre 2022.

Règles relatives à l'affectation des produits nets

Principe

L'assemblée générale annuelle de chacun des compartiments de la Sicav déterminera, chaque année, sur proposition du conseil d'administration, la part du résultat qui peut être allouée à leur compartiment conformément à la législation applicable.

Dans chaque compartiment, la partie du résultat attribuable aux actions de capitalisation est capitalisée et sera intégrée à la part de l'actif net représentée par des actions de capitalisation.

Particularités

Conformément aux statuts de la Sicav, les compartiments EcoVi Equities Fund DBI/RDT et Exponential Technologies DBI/RDT poursuivent une politique d'investissement spécifique afin de permettre aux investisseurs « sociétés soumises à l'impôt des sociétés » de bénéficier du régime dit des « revenus définitivement taxés » (ci-après « RDT »).

Sauf modification ultérieure de la législation fiscale, ces compartiments distribueront au moins 90% des revenus recueillis (résultat net et plus-values nettes réalisées), déduction faite des rémunérations, commissions et frais. Il est précisé que seules les classes de distribution pourront bénéficier du régime RDT.

Sources d'information

Les statuts, les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus, gratuitement, sur simple demande, avant ou après la souscription des actions :

- au siège de la Sicav,
- auprès du service financier,
- sur les sites internet suivants:

<https://www.econopolis.be/fr/funds/equity-funds/econopolis-exponential-technologies-dbirdt/>

<https://www.econopolis.be/fr/funds/equity-funds/econopolis-ecovi-dbirdt/#>

Le texte officiel des statuts a été déposé au greffe du tribunal de l'entreprise.

Valeurs nettes d'inventaire

La valeur nette d'inventaire est publiée en Belgique sur le site internet de l'Association belge des Asset Managers (BEAMA) <https://www.beama.be/fr/valeurs-nettes-dinventaire/> et est également disponible auprès de l'institution assurant le service financier.

Avis de distribution de dividendes

Les avis de distribution de dividendes sont disponibles :

- auprès de l'institution assurant le service financier,
- sur le site internet de l'Association belge des Asset Managers (BEAMA) <https://www.beama.be/fr/communications-opc/>,
- et seront envoyés par courrier aux investisseurs concernés.

Modalités de paiement aux participants, rachats ou remboursement des actions

Les informations relatives aux paiements aux participants, aux rachats ou aux remboursements des actions, ainsi que des informations concernant la Sicav sont disponibles dans les fiches d'informations de chaque compartiment repris ci-dessous et sont tenues gratuitement à la disposition des investisseurs auprès de l'organisme assurant le service financier.

Droit de vote

Lorsque les actions sont de valeur égale, chacune des actions donne droit à une voix. Lorsque les actions sont de valeur inégale, chacune d'elles confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible. De plus, il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

Modalités de la liquidation

En cas de dissolution d'un compartiment, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des investisseurs du compartiment concerné (sauf proposition contraire du conseil d'administration en application de la législation applicable), qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Pour chacun des compartiments, le produit de la liquidation sera distribué aux investisseurs au prorata de leurs droits, compte tenu, de la parité.

Suspension

Conformément à l'article 195 de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012, la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions, ainsi que l'exécution des demandes d'émission et de rachat des actions ou de changement de compartiment ne peuvent être suspendues que dans des circonstances exceptionnelles et pour autant que la suspension soit motivée en tenant compte des intérêts des participants.

La détermination de la valeur nette d'inventaire des actions, ainsi que l'exécution des demandes d'émission et de rachat des actions ou de changement de compartiment pourront également être suspendues en application de l'article 196 de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Les suspensions de la valeur nette d'inventaire sont publiées sur le site internet de l'Association belge des Asset Managers (BEAMA) <https://www.beama.be/fr/communications-opc/>, et seront adressées par courrier aux investisseurs concernés.

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se tient le quatrième mercredi du mois de mars, à 14 heures, ou le premier jour bancaire ouvrable suivant, au siège de la Sicav ou en tout autre endroit en Belgique désigné dans l'avis de convocation.

Autorité compétente

Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles.

Le prospectus est publié après avoir été approuvé par la FSMA, conformément à l'article 60, § 1er de la Loi 2012.

Cette approbation ne comporte aucune appréciation de l'opportunité et de la qualité de l'offre, ni de la situation de celui qui la réalise.

Règlement SFDR

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « le règlement SFDR ») vise l'obligation pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers de publier des informations spécifiques concernant leurs approches relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité et à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité.

Ce règlement s'articule autour de la volonté de l'Union et de ses Etats membres de mettre en oeuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030 de manière complète, cohérente, globale, intégrée et effective et en étroite coopération avec les partenaires et les autres acteurs concernés (extrait du règlement SFDR, point (I)).

Ainsi, le règlement SFDR vise l'uniformisation des informations publiées par les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers dans le cadre de l'intégration des risques en matière de durabilité, de la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables.

Le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

On distingue dans les risques en matière de durabilité, les risques à court terme et les risques à long terme. Les risques à court terme sont des risques qui résultent d'un événement, soudain par nature, comme par exemple des incidents/accidents (comme des catastrophes naturelles), procédures judiciaires, amendes, etc. Les risques à long terme sont liés à des problèmes qui se développent à plus long terme au fil du temps, comme par exemple, l'impact sur la valeur d'une entreprise de certains problèmes liés à une mauvaise gouvernance, aux impacts du changement climatique, à la diminution de la biodiversité, etc.

Les investissements réalisés par la Sicav en tenant compte des caractéristiques ESG peuvent entraîner une réduction de l'univers d'investissement, ce qui peut augmenter le risque de concentration du portefeuille. En raison de l'application des critères ESG, la Sicav ne répondra pas à chaque opportunité d'investissement qui se présente.

Les compartiments EcoVi Equities Fund DBI/RDT et Exponential Technologies DBI/RDT, promeuvent certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance mais n'ont pas pour objectif un investissement durable. Ils donneront, dans les limites de la politique de durabilité applicable, priorité aux critères ESG sur les critères financiers dans le processus d'investissement.

Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (ci-après le « Règlement Taxonomie ») vise à établir des critères pour déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental, aux fins de la détermination du degré de durabilité environnementale d'un investissement.

Un investissement durable sur le plan environnemental est un investissement dans une ou plusieurs activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre du Règlement Taxonomie.

Les obligations d'information listées dans le Règlement Taxonomie complètent les règles reprises dans le Règlement SFDR.

Afin de déterminer le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité est considérée comme durable sur le plan environnemental si

- Elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux :

6 objectifs environnementaux sont cités par le Règlement Taxonomie :

1. l'atténuation du changement climatique,
2. l'adaptation au changement climatique,
3. l'utilisation de ressources aquatiques et marines,
4. la transition vers une économie circulaire,
5. la prévention et le contrôle de la pollution,
6. la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;

- Elle ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;

- Elle est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement Taxonomie ;

- Elle est conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission européenne.

Les quatre conditions mentionnées ci-dessus sont des conditions cumulatives.

Liquidity management tool sélectionné

La Sicav peut recourir pour l'ensemble des compartiments de la Sicav à des procédés spécifiques lui permettant de faire face de manière adéquate au risque de liquidité.

En particulier, le conseil d'administration peut, à son entière discrétion et dans le meilleur intérêt de la Sicav, décider en application de l'article 198/1 de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012, de n'exécuter que partiellement les ordres des investisseurs sortants lorsque la variation négative du solde du passif du compartiment concerné pour un jour donné dépasse 10% de la valeur nette d'inventaire.

La suspension concerne uniquement la partie des demandes de rachat net (rachats déduction faite des souscriptions) qui excède ce seuil et sera appliquée dans la même proportion à toutes les demandes de sortie affectées par le mécanisme. La mesure de suspension de l'exécution des demandes de rachat a un caractère provisoire et se décide jour par jour.

Les investisseurs concernés sont informés individuellement dans les plus brefs délais de la suspension de l'exécution des demandes de rachat, le cas échéant par l'intermédiaire du distributeur. A cette occasion, la Sicav communique également les informations utiles pour permettre aux investisseurs, le cas échéant, de révoquer l'ordre concerné.

L'exécution des rachats suspendus est, sauf révocation de l'ordre par l'investisseur, reporté à la première valeur nette d'inventaire après la suspension.

Cette décision de suspension sera publiée sur le site internet de l'Association belge des Asset Managers (BEAMA) <https://www.beama.be/fr/communications-opc/>.

Une politique d'application de ce mécanisme est disponible sur demande au siège de la Sicav.

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Durant la période du présent rapport, aucun compartiment n'a été concerné par ce mécanisme.

1.2.2. Vue d'ensemble des marchés

Les marchés boursiers occidentaux ont enregistré une performance positive en monnaie locale au premier semestre 2025. L'indice boursier européen de référence (STOXX Europe 600) a affiché un rendement de 9,41% (dividendes inclus). Les actions européennes ont relativement bien commencé l'année, mais ont connu une forte baisse en mars. La raison en est le « Jour de la Libération » (2 avril 2025), lorsque le président américain Donald Trump a annoncé de nouveaux droits de douane élevés pour de nombreux pays. Cela a provoqué une forte volatilité des marchés boursiers et une panique parmi les investisseurs. Ces derniers craignaient que les droits de douane élevés pèsent (considérablement) sur les bénéfices des entreprises (européennes). Finalement, le président Trump a fait marche arrière en accordant une prolongation de 90 jours pour la plupart des droits de douane et en négociant entre-temps des droits plus bas. Les investisseurs ont alors poussé un soupir de soulagement et ont rapidement effacé toutes les pertes de cours. Les marchés boursiers américains ont connu une évolution des prix plus faible que les marchés européens. Au cours du premier semestre, l'indice boursier S&P 500 a enregistré une hausse de 6,20% (en dollars) et le Nasdaq, une bourse technologique, a progressé de 5,86% (en dollars). Cependant, le dollar a subi une correction de plus de 10%, laissant de nombreux investisseurs européens avec un rendement négatif sur leurs investissements américains au premier semestre.

Aux États-Unis, la croissance économique a ralenti. Au premier trimestre, la croissance économique (croissance du PIB) a reculé d'environ 0,5% en glissement annuel. La croissance négative du premier semestre était principalement due à la hausse des importations et à la baisse des dépenses publiques, qui ont plus que compensé la hausse des investissements et des dépenses de consommation. Au deuxième trimestre, une croissance économique positive de plus de 2% était à nouveau attendue. Au premier semestre, la Fed, la banque centrale américaine, a maintenu son taux d'intérêt directeur constant entre 4,25 et 4,50%. Le gouverneur de la Banque centrale américaine, Jerome Powell, n'a pas répondu à l'appel politique du président Trump en faveur d'une baisse des taux d'intérêt. M. Powell a toutefois indiqué qu'il aurait abaissé le taux d'intérêt sans l'incertitude entourant l'impact des droits de douane. Après tout, ces derniers ont entraîné une hausse considérable des anticipations d'inflation. L'inflation générale était d'environ 2,4% en mai 2025. Fin mai, le taux de chômage était d'environ 4,2%, en légère hausse (+ 20 points de base) par rapport à mai de l'année dernière. Dans le contexte historique, le taux de chômage reste limité. L'inflation et l'emploi sont des facteurs importants dans la détermination du taux d'intérêt central.

Dans la zone euro, l'économie a accéléré au premier trimestre pour atteindre 1,5% (sur un an, 0,6% sur un trimestre), en partie grâce à la performance relativement solide de l'Allemagne. Pour le deuxième trimestre, les analystes s'attendent à une croissance du PIB (produit intérieur brut) légèrement positive. Contrairement à son homologue américaine, la Banque centrale européenne (BCE) a poursuivi sa politique de baisse des taux d'intérêt. Elle a abaissé le taux d'intérêt en février, mars, avril et juin à chaque fois de 25 points de base, pour le ramener à 2% aujourd'hui. La BCE devrait maintenant faire une pause dans ses taux d'intérêt. L'inflation générale s'est établie à 2% en juin, ce qui est parfaitement conforme à l'objectif à long terme de la BCE.

Les tensions géopolitiques ne se sont pas apaisées au premier semestre 2025. La guerre en Ukraine continue de faire rage, sans véritable victoire pour aucune des deux parties. Il n'existe pas de solution évidente au conflit. Au Moyen-Orient, la guerre en Palestine s'est étendue à l'Iran. Cependant, elle ne semble pas conduire à une guerre ouverte à grande échelle entre Israël et l'Iran. En Palestine, en revanche, le conflit reste sans issue. Les investisseurs sont restés remarquablement calmes face au conflit. Les prix du pétrole ont fortement augmenté à la suite des bombardements sur les installations nucléaires iraniennes et des représailles, mais cette hausse a été de courte durée.

Les relations commerciales entre les États-Unis et la plupart des autres pays restent tendues. Un accord a été conclu avec la Chine et le Royaume-Uni, mais celui avec la Chine en particulier comporte encore des points en suspens. Aucun accord n'a encore été conclu avec l'Europe et plusieurs autres pays, et la date limite du 9 juillet imposée par le président Trump approche. Cependant, avec Trump, on ne sait jamais. Il est possible que la date limite soit repoussée, mais la mise en œuvre effective de droits de douane élevés est tout aussi possible. Tout cela crée de l'incertitude et pourrait continuer à provoquer une volatilité boursière dans les mois à venir.

Aux États-Unis, l'adoption du « One Big Beautiful Bill Act » sera à court terme un sujet de préoccupation majeur. Ce projet de loi prévoit non seulement d'importantes baisses d'impôts, mais aussi des coupes importantes dans les soins de santé et les services sociaux, ainsi que des investissements dans la défense. Il aggraverait encore le déficit budgétaire et le fardeau de la dette américaine, ce qui pourrait peser sur les taux d'intérêt à long terme américains. Cela rend les investisseurs en titres de créance américains nerveux.

1.3 . BILAN GLOBALISE

	Au 30.06.25 (en EUR)	Au 30.06.24 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	99.951.069,58	90.802.184,69
I. Actifs immobilisés	9.542,08	16.134,02
A. Frais d'établissement et d'organisation	9.542,08	16.134,02
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	96.937.884,63	87.999.289,12
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	96.937.884,63	87.999.289,12
III. Créances et dettes à plus d'un an	-4.982,10	-9.243,15
B. Dettes	-4.982,10	-9.243,15
IV. Créances et dettes à un an au plus	256.782,60	-97.635,11
A. Créances		
a. Montants à recevoir	129.989,43	250.166,96
b. Avoirs fiscaux	126.793,17	106.951,33
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-454.753,40
V. Dépôts et liquidités	3.015.311,07	3.167.799,41
A. Avoirs bancaires à vue	3.015.311,07	3.167.799,41
VI. Comptes de régularisation	-263.468,70	-274.159,60
C. Charges à imputer (-)	-263.468,70	-274.159,60
TOTAL CAPITAUX PROPRES	99.951.069,58	90.802.184,69
A. Capital	100.020.750,54	89.363.972,11
B. Participations au résultat	-578.692,79	96.191,93
C. Résultat reporté	2.455.283,43	-3.429.217,19
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-1.946.271,60	4.771.237,84

1.4 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 30.06.25 (en EUR)	Au 30.06.24 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-2.271.420,44	4.315.287,18
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	2.811.144,54	4.168.908,96
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-5.082.564,98	146.378,22
II. Produits et charges des placements	881.096,88	955.858,69
A. Dividendes	1.016.664,45	1.056.262,15
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	35.225,60	53.492,76
C. Intérêts d'emprunts (-)	-0,01	
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-170.793,16	-153.896,22
III. Autres produits	12,76	19,71
B. Autres	12,76	19,71
IV. Coûts d'exploitation	-551.489,98	-496.262,12
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-23.526,28	-17.859,52
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-19.248,51	-29.337,10
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-411.982,72	-348.335,71
Classe A	-186.646,05	-123.839,43
Classe I	-219.200,39	-218.197,72
Classe O	-6.136,28	-6.298,56
b. Gestion administrative et comptable	-22.174,22	-21.652,02
E. Frais administratifs (-)	-13.865,37	-16.597,91
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-6.236,96	-6.225,89
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-2.500,00	-5.000,00
H. Services et biens divers (-)	-24.451,52	-20.718,25
J. Taxes	-5.204,07	-5.737,30
Classe A	-11.416,49	-7.290,47
Classe I	-2.538,09	-2.540,05
Classe O	8.750,51	4.093,22
K. Autres charges (-)	-22.300,33	-24.798,42
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	329.619,66	459.616,28
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-1.941.800,78	4.774.903,46
VI. Impôts sur le résultat	-4.470,82	-3.665,62
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-1.946.271,60	4.771.237,84

1.5 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.5.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

1.5.2 . Taux de change

	30.06.25		30.06.24	
1 EUR	6,4067	BRL	5,9530	BRL
	0,9344	CHF	0,9631	CHF
	8,4113	CNY	7,7874	CNY
	7,4608	DKK	7,4575	DKK
	0,8566	GBP	0,8479	GBP
	9,2147	HKD	8,3676	HKD
	169,5568	JPY	172,4017	JPY
	11,8791	NOK	11,4115	NOK
	11,1873	SEK	11,3500	SEK
	1,1739	USD	1,0718	USD

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ECOVI EQUITIES FUND DBI/RDT

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment EcoVi Equities Fund DBI/RDT a été lancé le 15 décembre 2021.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe A a été fixée du 13 décembre 2021 au 14 décembre 2021 et le prix de souscription à 100,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe I a été fixée du 13 décembre 2021 au 14 décembre 2021 et le prix de souscription à 100,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe O a été fixée du 13 décembre 2021 au 14 décembre 2021 et le prix de souscription à 100,00 EUR.

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectif du compartiment

Le compartiment investit principalement (avec un minimum de 90% de ses actifs) dans des actions de sociétés sans limite géographique.

Le compartiment vise une expansion du capital à long terme, en assurant que les actionnaires soumis à l'impôt des sociétés bénéficient des dividendes déductibles dans le chef des revenus définitivement taxés.

L'objectif de ce compartiment est de distribuer annuellement au moins 90% des revenus du compartiment aux actions de distribution, déduction faite des rémunérations, provisions et frais, en accordance avec l'article 203 C.I.R. 92 et toute modification ultérieure.

Garantie ou mécanisme de protection du capital

Il n'y a ni garantie ni mécanisme de protection du capital.

Politique de placement du compartiment

a) Catégories d'actifs autorisés

L'univers du compartiment est établi dans le but de sélectionner des sociétés dont le modèle d'entreprise est orienté vers la fourniture de solutions ou de parties de solutions, ou qui ont adapté leur modèle d'exploitation, aux défis croissants du changement climatique.

Le compartiment investit principalement dans une des catégories d'actifs définies à l'article 52, §1er de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Pour atteindre son objectif, le compartiment investit essentiellement (90%) dans un portefeuille d'actions de sociétés d'un point de vue géographique et sectoriel. Le compartiment investit tant dans des sociétés qui sont actives sur les marchés développés (Europe, Etats Unis et Japon) (sans limite) et dans des sociétés actives sur les marchés émergents et frontières (« emerging and frontier markets ») avec un maximum cumulé de 30% dans ces dernières. Pour d'autres restrictions d'investissement, veuillez consulter le point « Aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessous.

À titre accessoire, le compartiment pourra investir de manière cumulative jusqu'à 10% de son portefeuille dans des instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectif, en instruments financiers dérivés, en dépôts à terme et en liquidités.

La volatilité de la valeur d'inventaire nette peut être élevée en conséquence de la composition du portefeuille ou des techniques de gestion du portefeuille pouvant être utilisées.

b) Transaction sur Instruments financiers dérivés

Sous réserve du respect des dispositions légales applicables et des règles imposées par le conseil d'administration, le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés, à la fois comme instruments de couverture et afin d'atteindre les objectifs d'investissement du compartiment. Les produits financiers dérivés utilisés sont basés sur des actions ou indices boursiers ou sur des titres assimilables à des actions (options, futures, contrats à terme, swaps, etc.), des

obligations ou indices obligataires (swaps de taux d'intérêt, contrats à terme, credit default swaps, futures, etc.) ou sur des actifs liquides dans différentes devises. Cette liste n'est pas exhaustive et dépend des objectifs d'investissement du compartiment. Ces instruments sont généralement utilisés pour limiter ou neutraliser les risques inhérents à un investissement plus ciblé et plus souple dans les titres sous-jacents. Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque de ce compartiment.

Le gestionnaire de portefeuille veillera de manière générale à respecter les dispositions de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Garanties financières

Lorsque le compartiment conclut des opérations sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment veille à recevoir des espèces à titre de garantie financière (collateral) et cela dans un but de réduction de l'exposition du risque de contrepartie et conformément aux règles applicables.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées en obligations d'Etat de haute qualité et en OPC monétaires à court terme. Les garanties financières en espèces seront réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le compartiment appliquera une politique de décote de 10% sur les garanties financières en espèces reçues dans une devise différente de la devise d'exposition du compartiment.

Méthode de suivi des risques

La méthode de calcul utilisée pour le calcul du risque global du compartiment, qui ne peut excéder 100% de la valeur nette des actifs du compartiment, est la méthode de calcul de l'engagement (commitment approach).

Risque global

Le risque global (« maximum global exposure ») qui découle pour le compartiment de ses positions sur instruments dérivés, ne peut excéder 100% de la valeur nette des actifs du compartiment. Le risque global est calculé en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, de l'évolution prévisible des marchés et du temps disponible pour liquider les positions.

La méthode de calcul utilisée pour le calcul du risque global du compartiment est la méthode de calcul de l'engagement (commitment approach).

Prêt d'instruments financiers

Néant

Limites de la politique de placement

Le compartiment peut détenir des liquidités sous forme de comptes courants ou dépôts bancaires (<10%). En plus des règles susmentionnées, la politique d'investissement du compartiment correspond à la politique définie dans l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sein du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le risque de change n'est pas systématiquement couvert. Les gestionnaires de portefeuille décident de ne pas couvrir ou de couvrir ou pas entièrement ou partiellement le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro. En conséquence, les frais généraux du compartiment liés à cette stratégie ne subiront pas d'impact important, les frais de transaction restant faibles. En revanche, le compartiment reste exposé à l'évolution du marché des devises et donc, le coût réel de la stratégie de couverture peut être déterminé, au prorata des actifs investis, sur base de la différence entre le taux d'intérêt de la devise du compartiment et le taux d'intérêt de la devise vis-à-vis de laquelle une couverture de change doit être établie.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

La durabilité est un pilier essentiel du gestionnaire du portefeuille. Le compartiment promeut certaines caractéristiques ESG (référant à l'aspect Environnement, Social et de Gouvernance). La sélection des différents actifs repose sur une procédure qui combine différentes stratégies et filtres afin d'aboutir à un univers d'investissement. Ce processus comprend

la combinaison d'une approche d'exclusion dite négative (portant sur l'entreprise elle-même ou l'activité qu'elle génère) et d'une approche d'exclusion dite positive ("best-in-universe") basée sur les recherches menées de manière indépendante.

De plus, le compartiment prend également en compte un certain nombre de positions clairement définies envers les activités controversées.

Les entreprises ne respectant pas les normes internationales telles que définies dans les "Principes du Pacte Mondial des Nations Unies" (UNGC) ou les réglementations nationales, sont exclues de facto d'une éligibilité du compartiment.

Tous les détails sur la stratégie d'investissement durable du compartiment sont résumés ci-dessous et sont également disponibles sur les sites internet suivants :

<https://www.econopolis.be/fr/funds/equity-funds/econopolis-exponential-technologies-dbirdt/>

<https://www.econopolis.be/fr/funds/equity-funds/econopolis-ecovi-dbirdt/#>

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Aucun. Le Compartiment est géré de manière active : le gestionnaire de portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du Compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Contexte macroéconomique du premier semestre 2025

Le premier semestre 2025 a été marqué par d'importantes fluctuations macroéconomiques et géopolitiques, dans un contexte politique complexe. Cette période a vu l'annonce de nouveaux tarifs douaniers américains, notamment un droit de 145% sur les importations chinoises ainsi que des taxes substantielles sur l'acier et l'aluminium, ce qui a perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales et accru l'incertitude, pesant particulièrement sur le dollar américain. Les banques centrales ont maintenu une politique monétaire relativement restrictive pour lutter contre les pressions inflationnistes persistantes, augmentant ainsi le coût du capital sur les marchés des actions et des infrastructures. Malgré des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, les marchés ont oscillé entre phases de repli et rallies de soulagement suite à des annonces de cessez-le-feu, reflétant un sentiment d'investisseur prudent dans l'ensemble.

Dans l'univers des investissements durables, ces vents contraires ont conduit à des sorties nettes marquées: les fonds durables mondiaux ont enregistré des rachats nets de 8,6 milliards de dollars au premier trimestre 2025, influencés par un scepticisme politique, des incertitudes réglementaires et une réévaluation des valorisations. Dans ce contexte, le fonds Ecovi a très bien résisté.

Évolutions sectorielles et actualités principales

Au niveau sectoriel, plusieurs faits marquants ont profondément impacté les thématiques écologiques sur lesquelles le fonds investit. L'incertitude engendrée par les nouveaux tarifs a compliqué la chaîne d'approvisionnement des composants d'énergies renouvelables et des infrastructures à haute efficacité énergétique, retardant la réalisation de projets et augmentant les coûts opérationnels. Parallèlement, l'annonce et le démarrage de la One Big Beautiful Bill (OBBA) — un vaste ensemble législatif porté par le président Trump combinant réformes des infrastructures, de l'énergie et du commerce — ont suscité une grande attention. Toutefois, ce plan privilégie majoritairement les énergies fossiles, les biocarburants et certaines technologies « traditionnelles », en éliminant ou en réduisant drastiquement les incitations fédérales au bénéfice des énergies renouvelables pures telles que l'éolien et le solaire. Cette orientation remet en cause la dynamique de développement des énergies propres et risque de ralentir significativement les nouvelles capacités renouvelables dans les prochaines années.

La renaissance nucléaire continue de prendre de l'ampleur, alors que les pays cherchent à concilier objectifs climatiques et sécurité énergétique, soutenant un regain des projets nucléaires avancés en tant que source complémentaire d'énergie propre. Un moteur central du secteur demeure la croissance exponentielle des centres de données, impulsée par l'essor de l'IA et de l'informatique dématérialisée. Cette tendance accroît la consommation électrique ainsi que les besoins en refroidissement, mettant en lumière la nécessité de solutions innovantes pour des systèmes de refroidissement à haute efficacité énergétique et des transports durables liés à ces infrastructures.

Sur le plan du portefeuille, le fonds a activement ajusté ses positions en fonction de ces évolutions sectorielles. La position sur Albemarle a été liquidée en raison d'une perspective durablement négative sur la demande et l'offre en lithium, tandis

que des réductions modérées ont été opérées sur des acteurs établis comme Iberdrola, Air Liquide et Republic Services. Les liquidités ont été réinvesties dans de nouvelles valeurs industrielles japonaises, EBARA et Hitachi, jugées bénéficiaires de la vague de modernisation des infrastructures soutenue par les investissements plus traditionnels impulsés par l'OBBB et la diversification des chaînes d'approvisionnement. Le fonds a également renforcé ses positions sur American Water Works et ajouté de manière sélective Owens Corning et Cadeler, tirant parti de la volatilité des marchés. Dans le secteur technologique, une exposition tactique accrue a été prise sur des sociétés d'automatisation de conception électronique telles que Cadence et Synopsys lors de baisses de cours, tandis que les positions sur Neste ont été réduites et la détention sur Enphase liquidée en raison d'un contexte fondamental moins favorable.

2.1.8 . Politique future

À l'avenir, les principaux moteurs de croissance du secteur écologique seront la mise en œuvre continue des initiatives d'infrastructures et des politiques énergétiques inscrites dans la One Big Beautiful Bill, bien que ces dernières favorisent principalement les énergies fossiles et les technologies traditionnelles, ce qui pourrait freiner l'expansion des renouvelables pures. Parallèlement, la croissance soutenue des centres de données et leurs besoins croissants en refroidissement favoriseront la demande pour des technologies durables et des solutions d'économie circulaire innovantes. Par ailleurs, les fluctuations monétaires, les évolutions des taux d'intérêt ainsi que les risques tarifaires continueront d'influencer les coûts et la rentabilité. Des cadres politiques robustes, associés à l'innovation dans les secteurs du transport durable, de l'agriculture et de l'énergie, seront essentiels pour maintenir la dynamique de la transition énergétique mondiale, nécessitant une gestion agile et une sélection rigoureuse des positions dans le portefeuille.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Faute d'historique suffisant, l'indicateur de risque incorpore des données simulées à partir d'un portefeuille de référence. La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en actions sur le marché sans contrainte géographique.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le capital n'est pas garanti.

L'indicateur synthétique de risque, calculé conformément aux dispositions du Règlement (UE) N° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, classe chaque compartiment sur une échelle sur la base de ses résultats passés en matière de volatilité. Cette échelle se présente comme une série de catégories identifiées par des nombres entiers allant de 1 à 7, classées par ordre croissant de gauche à droite et représentant les niveaux de risque et de rendement, du plus faible au plus élevé.

2.2 . BILAN

	Au 30.06.25 (en EUR)	Au 30.06.24 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	69.422.537,89	68.723.345,78
I. Actifs immobilisés	4.771,04	8.067,01
A. Frais d'établissement et d'organisation	4.771,04	8.067,01
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	66.769.527,59	65.915.477,33
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	66.769.527,59	65.915.477,33
III. Créances et dettes à plus d'un an	-3.144,20	-7.366,37
B. Dettes	-3.144,20	-7.366,37
IV. Créances et dettes à un an au plus	168.978,66	151.886,74
A. Créances		
a. Montants à recevoir	44.728,76	65.837,35
b. Avoirs fiscaux	124.249,90	105.750,14
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-19.700,75
V. Dépôts et liquidités	2.631.082,18	2.835.620,02
A. Avoirs bancaires à vue	2.631.082,18	2.835.620,02
VI. Comptes de régularisation	-148.677,38	-180.338,95
C. Charges à imputer (-)	-148.677,38	-180.338,95
TOTAL CAPITAUX PROPRES	69.422.537,89	68.723.345,78
A. Capital	69.806.318,61	68.623.071,73
B. Participations au résultat	-4.835,43	97.891,85
C. Résultat reporté	-372.191,21	-1.507.641,96
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-6.754,08	1.510.024,16

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS

I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values

C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions

a. Actions

H. Positions et opérations de change

b. Autres positions et opérations de change

II. Produits et charges des placements

A. Dividendes

B. Intérêts

b. Dépôts et liquidités

C. Intérêts d'emprunts (-)

E. Précomptes mobiliers (-)

b. D'origine étrangère

III. Autres produits

B. Autres

IV. Coûts d'exploitation

A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)

C. Rémunération due au dépositaire (-)

D. Rémunération due au gestionnaire (-)

a. Gestion financière

Classe A

Classe I

Classe O

b. Gestion administrative et comptable

E. Frais administratifs (-)

F. Frais d'établissement et d'organisation (-)

G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)

H. Services et biens divers (-)

J. Taxes

Classe A

Classe I

Classe O

K. Autres charges (-)

Produits et charges de l'exercice (du semestre)

Sous Total II + III + IV

V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat

VI. Impôts sur le résultat

VII. Résultat de l'exercice (du semestre)

Au 30.06.25 (en EUR)	Au 30.06.24 (en EUR)
-492.272,00	934.101,84
2.296.552,90	959.565,47
-2.788.824,90	-25.463,63
800.632,51	904.062,79
934.676,73	1.005.337,65
25.840,69	44.725,07
-0,01	
-159.884,90	-145.999,93
	9,96
	9,96
-314.004,89	-326.391,13
-17.028,04	-13.415,75
-15.356,94	-25.141,02
-232.908,75	-228.591,13
-60.046,40	-54.898,55
-167.043,43	-167.731,29
-5.818,92	-5.961,29
-13.332,95	-12.871,44
-6.932,69	-8.818,30
-3.258,05	-3.355,67
-1.796,21	-3.744,40
-12.791,58	-11.598,72
2.882,73	-1.266,82
-3.387,44	-3.039,23
-1.954,44	-1.962,48
8.224,61	3.734,89
-13.482,41	-17.587,88
486.627,62	577.681,62
-5.644,38	1.511.783,46
-1.109,70	-1.759,30
-6.754,08	1.510.024,16

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.25

Dénomination	Quantité au 30.06.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
ACTIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>66.769.527,59</u>	<u>100,00%</u>	<u>96,18%</u>
États-Unis				22.147.766,32	33,17%	31,90%
AMERICAN WATER WORKS CO INC	8.400	USD	139,11	995.462,79	1,49%	1,43%
AUTODESK INC	9.750	USD	309,57	2.571.288,92	3,85%	3,70%
CADENCE DESIGN SYS INC	5.700	USD	308,15	1.496.319,80	2,24%	2,16%
CHART INDUSTRIES INC	17.000	USD	164,65	2.384.503,98	3,57%	3,43%
JOHNSON CONTROLS INTERNATION	29.500	USD	105,62	2.654.334,03	3,98%	3,82%
NEXTERA ENERGY INC	16.800	USD	69,42	993.530,69	1,49%	1,43%
OWENS CORNING	11.900	USD	137,52	1.394.120,20	2,09%	2,01%
REPUBLIC SERVICES INC	13.600	USD	246,61	2.857.175,96	4,28%	4,12%
SMITH (A.O.) CORP	29.400	USD	65,57	1.642.252,42	2,46%	2,37%
SYNOPSYS INC	3.500	USD	512,68	1.528.628,02	2,29%	2,20%
WASTE MANAGEMENT INC	13.200	USD	228,82	2.573.091,96	3,85%	3,71%
WEYERHAEUSER CO	48.300	USD	25,69	1.057.057,55	1,58%	1,52%
France				13.198.741,80	19,77%	19,01%
AIR LIQUIDE SA	16.110	EUR	175,14	2.821.505,40	4,23%	4,06%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	25.000	EUR	99,64	2.491.000,00	3,73%	3,59%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	9.350	EUR	225,80	2.111.230,00	3,16%	3,04%
SPIE SA	57.557	EUR	47,70	2.745.468,90	4,11%	3,96%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	100.150	EUR	30,25	3.029.537,50	4,54%	4,36%
Irlande				7.089.640,75	10,62%	10,21%
KINGSPAN GROUP PLC	14.600	EUR	72,20	1.054.120,00	1,58%	1,52%
LINDE PLC	5.980	USD	469,18	2.390.166,03	3,58%	3,44%
SMURFIT WESTROCK PLC	41.477	GBP	31,42	1.521.372,10	2,28%	2,19%
TRANE TECHNOLOGIES PLC	5.700	USD	437,41	2.123.982,62	3,18%	3,06%
Finlande				4.422.090,00	6,62%	6,37%
METSO CORP	94.200	EUR	10,98	1.034.316,00	1,55%	1,49%
UPM-KYMMENE OYJ	62.950	EUR	23,16	1.457.922,00	2,18%	2,10%
WARTSILA OYJ ABP	96.300	EUR	20,04	1.929.852,00	2,89%	2,78%
Japon				3.273.133,62	4,90%	4,72%
EBARA CORP	37.800	JPY	2.778,00	619.311,23	0,93%	0,89%
HITACHI LTD	21.500	JPY	4.205,00	533.199,06	0,80%	0,77%
SHIMANO INC	17.200	JPY	20.905,00	2.120.623,33	3,17%	3,06%
Espagne				3.235.373,19	4,85%	4,66%
IBERDROLA SA	198.611	EUR	16,29	3.235.373,19	4,85%	4,66%
Suisse				3.073.077,54	4,60%	4,43%
ABB LTD-REG	27.000	CHF	47,31	1.367.121,53	2,05%	1,97%
SIKA AG-REG	7.400	CHF	215,40	1.705.956,01	2,55%	2,46%
Norvège				2.813.528,86	4,21%	4,05%
MOWI ASA	99.500	NOK	194,60	1.629.987,25	2,44%	2,35%
TOMRA SYSTEMS ASA	89.550	NOK	157,00	1.183.541,61	1,77%	1,70%
Suède				1.761.726,02	2,64%	2,54%
VOLVO AB-B SHS	74.261	SEK	265,40	1.761.726,02	2,64%	2,54%
Allemagne				1.598.088,75	2,39%	2,30%
INFINEON TECHNOLOGIES AG	44.250	EUR	36,12	1.598.088,75	2,39%	2,30%
Brésil				1.506.417,97	2,26%	2,17%
WEG SA	225.600	BRL	42,78	1.506.417,97	2,26%	2,17%
Danemark				1.276.393,92	1,91%	1,84%
CADELER A/S	302.944	NOK	50,05	1.276.393,92	1,91%	1,84%

Dénomination	Quantité au 30.06.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
Italie				1.019.149,00	1,53%	1,47%
INDUSTRIE DE NORA SPA	153.950	EUR	6,62	1.019.149,00	1,53%	1,47%
Pays-Bas				354.399,85	0,53%	0,51%
STELLANTIS NV	41.650	EUR	8,51	354.399,85	0,53%	0,51%
Total ACTIONS				66.769.527,59	100,00%	96,18%
TOTAL PORTEFEUILLE				66.769.527,59	100,00%	96,18%
Avoirs bancaires à vue				2.631.082,18		3,79%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		2.631.082,18		3,79%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				2.631.082,18		3,79%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				165.834,46		0,24%
AUTRES				-143.906,34		-0,21%
TOTAL DE L'ACTIF NET				69.422.537,89		100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
États-Unis	33,17%
France	19,77%
Irlande	10,62%
Finlande	6,62%
Japon	4,90%
Espagne	4,85%
Suisse	4,60%
Norvège	4,21%
Suède	2,64%
Allemagne	2,39%
Brésil	2,26%
Danemark	1,91%
Italie	1,53%
Pays-Bas	0,53%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Holding et sociétés financières	19,18%
Construction de machines et appareils	18,18%
Banques et institutions financières	14,84%
Energie et eau	9,35%
Internet et services d'Internet	8,38%
Service d'environnement et de recyclage	8,13%
Industrie automobile	5,64%
Constructions, matériaux de construction	3,67%
Chimie	2,56%
Papier et bois	2,18%
Electrotechnique et électronique	2,05%
Secteurs divers	1,91%
Sociétés immobilières	1,58%
Métaux non ferreux	1,55%
Electronique et semi-conducteurs	0,80%
TOTAL	100,00%

Par devise	
USD	39,93%
EUR	37,27%
NOK	6,12%
JPY	4,90%
CHF	4,60%
SEK	2,64%
GBP	2,28%
BRL	2,26%
TOTAL	100,00%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	11.118.672,38
Ventes	6.711.372,17
Total 1	17.830.044,55
Souscriptions	1.189.572,13
Remboursements	811.106,89
Total 2	2.000.679,02
Moyenne de référence de l'actif net total	69.328.108,97
Taux de rotation	22,83%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2023			2024			01/01/2025-30/06/2025		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe A - Dis	32.360,42	2.582,57	65.735,62	29.498,551	21.081,107	74.153,064	12.472,265	7.474,256	79.151,073
Classe I - Dis	6.595,00	185,00	413.566,21	11.505,00	12.560,00	412.511,207	170,00	1.065,00	411.616,207
Classe O - Dis			163.582,45	46.646,142		210.228,596			210.228,596
TOTAL			642.884,28			696.892,867			700.995,876

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2023		2024		01/01/2025-30/06/2025	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe A - Dis	3.013.513,00	231.927,11	2.806.704,60	2.021.794,89	1.172.621,43	712.459,54
Classe I - Dis	586.931,55	16.478,05	1.123.143,40	1.207.722,60	16.950,70	98.647,35
Classe O - Dis			4.999.999,96			
TOTAL	3.600.444,55	248.405,16	8.929.847,96	3.229.517,49	1.189.572,13	811.106,89

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2023		2024		01/01/2025-30/06/2025	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe A - Dis	6.134.343,44	93,32	6.959.679,50	93,86	7.384.615,98	93,30
Classe I - Dis	39.049.006,64	94,42	39.541.997,78	95,86	39.411.980,36	95,75
Classe O - Dis	17.154.471,30	104,87	22.549.149,45	107,26	22.625.941,55	107,63
TOTAL	62.337.821,38		69.050.826,73		69.422.537,89	

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

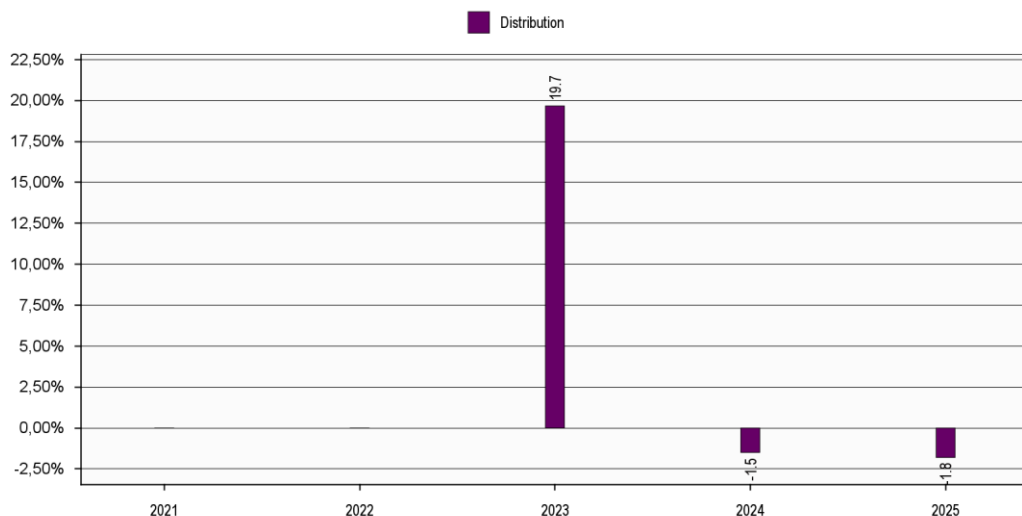
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe A

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
-1,80% (en EUR)	5,00% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left[(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = \left[\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t) \right] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

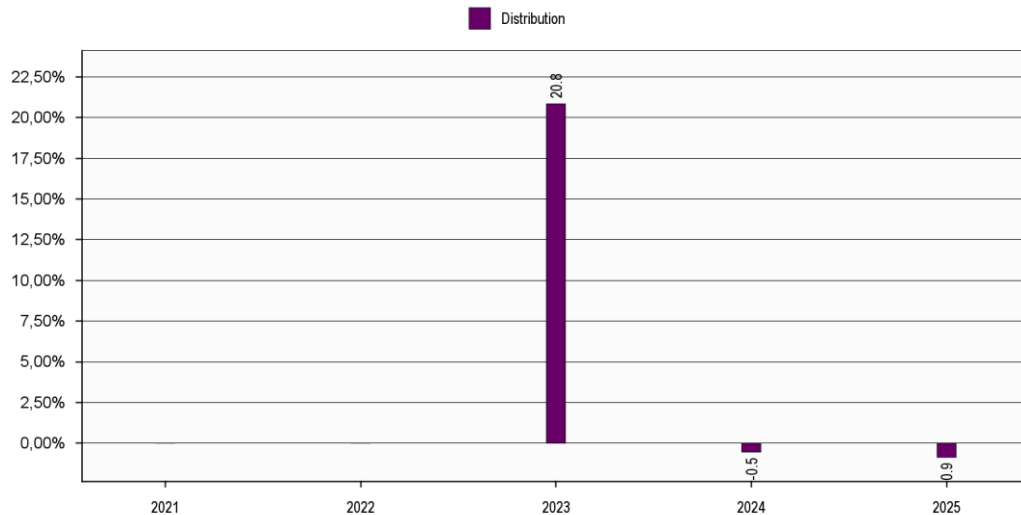
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe I

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
-0,87% (en EUR)	6,01% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

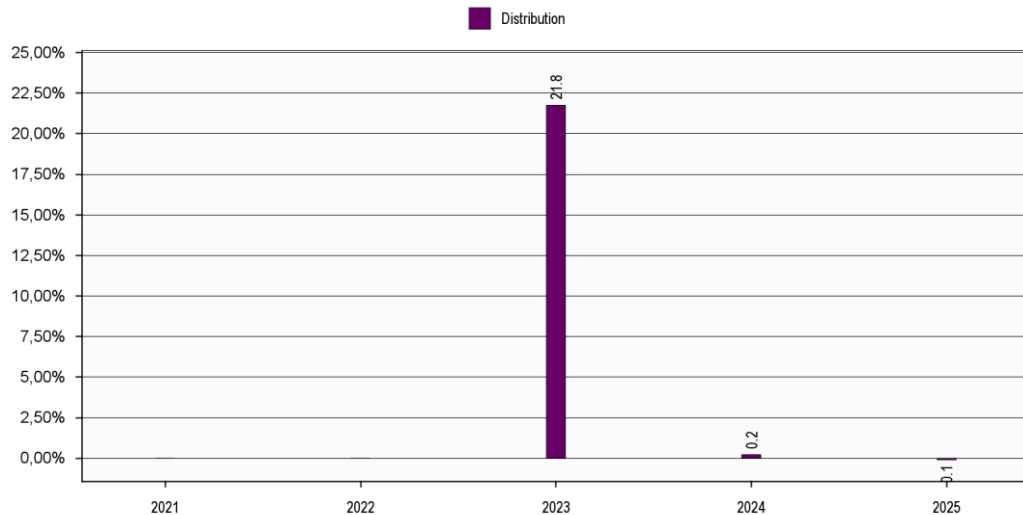
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe 0

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
-0,09% (en EUR)	6,83% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

2.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Part de distribution A - BE6329978496 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,98%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,07%

- Part de distribution I - BE6329980518 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,04%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,07%

- Part de distribution O - BE6329981524 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,27%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,07%

Existence de rémunérations, commissions ou avantages non monétaires visés à l'article 118 §1, 2° de la Loi 2012

Non applicable

Existence de fee-sharing agreements visés à l'article 119 de la Loi 2012

Une partie de la rémunération versée à Econopolis Wealth Management N.V. sera versée par la Sicav à d'autres intervenants suite à leur désignation.

Pour plus d'informations concernant l'existence d'éventuel fee-sharing agreements, l'investisseur est prié de contacter Econopolis Wealth Management N.V.

L'investisseur est informé que dans le cadre de contrat(s) de sous-distribution(s) signé(s) avec le(s) sous-distributeur(s), la Sicav paiera en direct au(x) sous-distributeur(s) la rétrocession convenue avec le gestionnaire dont le montant sera proportionnel au capital apporté.

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 - Autres produits**

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé des factures liées aux services rendus par Deloitte et des contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes (-) » du compte de résultats est positif pour la classe O car le montant de la taxe OPC pour l'année 2024, payé en 2025, était inférieure à la provision.

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EXPONENTIAL TECHNOLOGIES DBI/RDT

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment Exponential Technologies DBI/RDT a été lancé le 15 décembre 2021.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe A a été fixée du 13 décembre 2021 au 14 décembre 2021 et le prix de souscription à 100,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe I a été fixée du 13 décembre 2021 au 14 décembre 2021 et le prix de souscription à 100,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe O a été fixée du 13 décembre 2021 au 14 décembre 2021 et le prix de souscription à 100,00 EUR.

3.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

3.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Objectif du compartiment

Le compartiment investit principalement (avec un minimum de 90% de ses actifs) dans des actions de sociétés sans limite géographique.

L'objectif du compartiment est de faire bénéficier l'investisseur du potentiel de croissance des actions de sociétés qui sont actives dans l'innovation technologique. Le compartiment vise une expansion du capital à long terme, en assurant que les actionnaires soumis à l'impôt des sociétés bénéficient des dividendes déductibles dans le chef des revenus définitivement taxés. L'objectif de ce compartiment est de distribuer annuellement au moins 90% des revenus du compartiment aux actions de distribution, déduction faite des rémunération, provisions et frais, en accordance avec l'article 203 C.I.R. 92 et toute modification ultérieure.

Garantie ou mécanisme de protection du capital

Il n'y a ni garantie ni mécanisme de protection du capital.

Politique de placement du compartiment

Catégories d'actifs autorisés

Le compartiment investit principalement dans une des catégories d'actifs définies à l'article 52, §1er de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Les actifs de ce compartiment sont principalement (90%) investis en actions et/ou en autres valeurs mobilières assimilables à des actions d'entreprises du monde entier qui sont réputées bien placées pour pouvoir profiter du développement de l'innovation technologique, tant en ce qui concerne des sociétés actives sur les marchés développés (Europe, Etats-Unis et Japon) que des sociétés actives dans des marchés en développement et frontières (« emerging and frontier markets »). L'approche du gestionnaire du portefeuille d'investissement résulte de la conviction que l'investissement dans des sociétés qui apportent de nouvelles technologies sur le marché est générateur de valeur. Dans le cadre du processus de sélection des investissements, le gestionnaire du portefeuille d'investissement combine une analyse thématique (identification des domaines de croissance du secteur) avec une analyse financière bottom-up des sociétés. L'accent étant mis sur la technologie de rupture, les leaders du marché et acteurs innovants.

Le compartiment peut présenter une exposition importante aux « emerging and frontier markets » mais qui ne pourra toutefois jamais excéder la limite cumulative de 50% du compartiment.

Le compartiment investit en actions dont la sélection sera basée sur une analyse financière continue, analyse comprenant l'environnement macro-économique, le profil spécifique de l'émetteur, les développements futurs, etc... Il n'y a pas de limite ou de contraintes concernant les devises ou les régions géographiques. Le compartiment ne fera pas usage d'instruments financiers dérivés.

À titre accessoire, le compartiment pourra investir de manière cumulative jusqu'à 10% de son portefeuille dans des instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectif, en instruments financiers dérivés, en dépôts à terme et en liquidités.

Stratégie de placement

La volatilité de la valeur d'inventaire nette peut être élevée en conséquence de la composition du portefeuille ou des techniques de gestion du portefeuille pouvant être utilisées.

Instruments financiers dérivés

N/A.

Méthode de suivi des risques

La méthode de calcul utilisée pour le calcul du risque global du compartiment, qui ne peut excéder 100% de la valeur nette des actifs du compartiment, est la méthode de calcul de l'engagement (commitment approach).

Risque global

Le risque global (« maximum global exposure ») qui découle pour le compartiment de ses positions sur instruments dérivés, ne peut excéder 100% de la valeur nette des actifs du compartiment. Le risque global est calculé en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, de l'évolution prévisible des marchés et du temps disponible pour liquider les positions.

La méthode de calcul utilisée pour le calcul du risque global du compartiment est la méthode de calcul de l'engagement (commitment approach).

Dépôts

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de la Sicav dans la limite de 10% de son actif.

Prêt d'instruments financiers

Néant

Limites de la politique de placement

En plus des règles déjà énoncées, la politique d'investissement du compartiment se conforme également à la politique décrite dans l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sein du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées.

Description de la stratégie globale de couverture contre le risque de change

Le risque de change n'est pas couvert de manière systématique. Les gestionnaires décident de couvrir le risque de change complètement ou non en fonction de leurs attentes relatives à l'évolution des devises par rapport à l'Euro. Par conséquent, les coûts totaux du compartiment ne seront pas influencés par cette stratégie. Cependant le compartiment reste exposé à l'évolution du marché des devises et donc, les coûts réels de la stratégie de couverture sont déterminés en proportion des actifs investis sur base de la différence entre le taux d'intérêt de la devise du compartiment et de celui des devises par rapport auxquelles une couverture est effectuée.

Autres considérations

* Si la composition du portefeuille doit respecter des règles et limites générales prescrites par la loi ou les statuts, il n'en reste pas moins qu'une concentration de risques peut se produire dans des catégories d'actifs et/ou dans des secteurs géographiques plus restreints.

* La politique d'investissement veille à assurer une diversification des risques du portefeuille. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est toutefois incertaine car elle est soumise aux différents types de risque évoqués ci-dessous. Il peut en résulter une volatilité élevée de son cours.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales et des pratiques de bonne gouvernance mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

La durabilité est un pilier essentiel du gestionnaire du portefeuille. Le compartiment promeut certaines caractéristiques ESG (référant à l'aspect Environnement, Social et de Gouvernance). La sélection des différents actifs repose sur une procédure qui combine différentes stratégies et filtres afin d'aboutir un univers d'investissement. Ce processus comprend la combinaison d'une approche d'exclusion dite négative (portant sur l'entreprise elle-même ou l'activité qu'elle génère) et d'une approche d'exclusion dite positive ("best-in-universe") basée sur les recherches menées de manière indépendante.

De plus, le compartiment prend également en compte un certain nombre de positions clairement définies envers les activités controversées.

Les entreprises ne respectant pas les normes internationales telles que définies dans les "Principes du Pacte Mondial des Nations Unies" (UNGC) ou les réglementations nationales, sont exclues de facto d'une éligibilité du compartiment.

Tous les détails sur la stratégie d'investissement durable du compartiment sont résumés ci-dessous et sont également disponibles sur les site internet suivants :

<https://www.econopolis.be/fr/funds/equity-funds/econopolis-exponential-technologies-dbirdt/>

<https://www.econopolis.be/fr/funds/equity-funds/econopolis-ecovi-dbirdt/#>

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . Indice et benchmark

Aucun. Le compartiment est géré de manière active : le gestionnaire de portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du compartiment dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement du compartiment.

3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

L'approche du fonds Exponential Technologies DBI/RDT est basée sur la conviction que l'investissement dans des entreprises qui introduisent des technologies nouvelles et perturbatrices ajoute de la valeur. Cette stratégie se traduit par un portefeuille concentré d'environ 35-40 valeurs technologiques réparties sur 14 à 15 sous-secteurs (tels que la "big tech", la robotique, le cloud, les logiciels, l'internet des objets, la cybersécurité, les semi-conducteurs, les jeux, l'intelligence artificielle, la réalité augmentée, virtuelle et mixte, la publicité numérique, les technologies de santé, l'e-commerce et les paiements numériques), avec une préférence pour les acteurs innovants, les leaders du marché dans leur niche et les technologies perturbatrices.

La stratégie d'investissement repose sur une analyse thématique des secteurs en croissance de l'industrie, associée à une analyse ascendante des entreprises pour la sélection des actions afin d'évaluer une série de facteurs, notamment : le potentiel de croissance à long terme, le positionnement géographique et industriel, l'avantage concurrentiel, la gestion, la solidité financière et la valorisation. Bien qu'il n'y ait pas de limites géographiques précises, la majorité des entreprises sélectionnées ont leur siège social aux États-Unis ou en Asie. Le fonds privilégie les marchés quasi-oligopolistiques et recherche des entreprises qui affichent une croissance des bénéfices supérieure à celle des revenus. En outre, il privilégie les entreprises dont le cash-flow libre est important et qui l'utilisent pour des acquisitions stratégiques, des dividendes sains ou l'achat de leurs propres actions.

Au cours du premier semestre 2025, non seulement la volatilité des marchés boursiers mondiaux et du secteur technologique a été marquante, mais le taux de change euro-dollar a également joué un rôle important dans la performance des investisseurs européens. Comme les actions technologiques sont principalement cotées aux États-Unis, l'évolution du taux euro/dollar a un impact négatif direct sur la performance calculée en euros.

Comme mentionné, le premier semestre 2025 a été marqué par une forte volatilité sur les marchés boursiers mondiaux, avec un parcours particulièrement instable pour les actions technologiques. Après un début d'année solide, la startup chinoise d'IA DeepSeek a provoqué un repli des cours en affirmant avoir développé un concurrent de ChatGPT pour une fraction des coûts supportés par les entreprises américaines. Cette annonce a semé le doute sur l'avance technologique supposée des sociétés américaines et sur leurs importants investissements dans l'IA. Bien qu'il soit apparu par la suite que la réalité était plus nuancée, cette nouvelle a provoqué une nervosité considérable sur les marchés. Le deuxième choc majeur est survenu en mars et avril, lorsque le président Trump a annoncé des droits de douane importants, dont 34 % sur les produits chinois. Cela a marqué le début d'une guerre commerciale mondiale en pleine escalade, qui a atteint un pic provisoire début avril. Le secteur technologique a été le plus durement touché en raison de sa forte dépendance aux chaînes d'approvisionnement asiatiques. Par ailleurs, les tensions géopolitiques ont accentué la nervosité des marchés. Non seulement les tensions croissantes entre les États-Unis et la Chine, mais également les conflits au Moyen-Orient et en Ukraine ont pesé lourdement sur le sentiment des investisseurs. La combinaison d'un déficit budgétaire américain toujours élevé et de la crainte que la Réserve fédérale maintienne ses taux d'intérêt directeurs à un niveau élevé plus longtemps a également aggravé la pression sur les marchés. Les grands indices comme le S&P 500 et le Nasdaq sont brièvement entrés en correction, voire en marché baissier.

Après le point bas atteint en avril, un fort rebond a cependant suivi, soutenu par plusieurs facteurs. L'un des catalyseurs majeurs a été la décision du président Trump de repousser de 90 jours les hausses tarifaires annoncées, ce qui a temporairement apaisé les tensions commerciales et réduit l'aversion au risque. Dans le même temps, les inquiétudes

géopolitiques ont quelque peu diminué grâce à des signes de désescalade relative au Moyen-Orient. De plus, des entreprises technologiques de premier plan telles que Nvidia, Microsoft, Alphabet et Meta ont publié des résultats trimestriels largement supérieurs aux attentes. Ces résultats ont été portés par une forte demande liée à l'IA et par des activités cloud robustes. Ces sociétés ont par ailleurs continué à investir massivement dans les centres de données, les capacités réseau et les développements en matière d'IA, plaçant à nouveau le thème de l'IA au premier plan. Les chiffres macroéconomiques américains se sont également révélés meilleurs que prévu : l'inflation a légèrement reculé et le marché de l'emploi est resté solide, donnant l'espoir que la Réserve fédérale puisse envisager des baisses de taux au second semestre.

La combinaison de ces impulsions positives et d'un effet technique de rachat, le marché étant devenu fortement survenu lors de la correction d'avril, a abouti à un fort rebond, permettant d'effacer en grande partie les pertes du début du mois d'avril.

Au 30 juin 2025, le compartiment comptait 41 positions. Les trois principales étaient Nvidia (7,2 %), TSMC (5,5 %) et Microsoft (5,3 %). Dans des circonstances normales, le fonds investit au moins 90 % de son actif net dans des actions de sociétés. Le fonds est resté presque entièrement investi, avec une position de trésorerie limitée à 1,4 %.

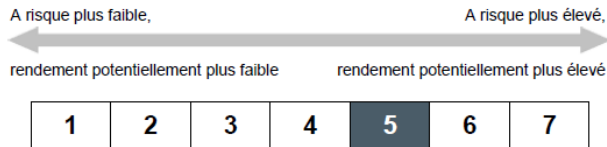
3.1.8 . Politique future

Au second semestre 2025, l'approche du fonds Exponential Technologies DBI/RTD restera largement inchangée par rapport au premier semestre de l'année. La stratégie centrale et l'orientation du fonds demeureront axées sur les leaders du marché en matière d'innovation et de technologie, capables de commercialiser leurs produits de manière rentable et de générer des flux de trésorerie solides. Comme au premier semestre, le fonds adoptera une approche bottom-up rigoureuse pour la sélection des actions. Plusieurs critères seront soigneusement évalués, notamment le potentiel de croissance à long terme, le positionnement géographique et sectoriel, les avantages concurrentiels, la qualité du management, la solidité financière et la valorisation. Bien que les sous-secteurs restent globalement les mêmes, la pondération par sous-secteur pourra être ajustée afin de saisir de nouvelles opportunités. Le fonds restera ainsi positionné de manière conservatrice tout en conservant une certaine flexibilité.

Le secteur technologique sera, au second semestre 2025, influencé par des facteurs à la fois positifs et négatifs. Du côté positif, les investissements structurels dans l'intelligence artificielle (IA) et l'infrastructure numérique continueront d'être un puissant moteur de croissance. Les grandes entreprises technologiques telles que Nvidia, Microsoft et Meta augmentent significativement leurs investissements en capital, ce qui stimule la demande en semi-conducteurs et en équipements réseau. Par ailleurs, l'adoption de l'IA par les entreprises (entreprise AI) devrait s'accélérer d'ici la fin de 2025, donnant ainsi un nouvel élan au marché lié à l'IA à l'horizon 2026. Le marché traditionnel des semi-conducteurs pour les consommateurs, l'automobile et les applications industrielles devrait également se stabiliser et pourrait amorcer une reprise. Sur le plan politique, la pression exercée sur le président américain pourrait amener la Réserve fédérale à réduire son taux directeur plus fortement que prévu d'ici la fin de l'année, et ce malgré une économie robuste et une inflation stable. Des mesures de relance telles que de nouveaux accords commerciaux, le Trump AI Action Plan et l'adoption de la One Big Beautiful Bill Act créeront en outre des opportunités de croissance supplémentaires pour les entreprises technologiques. Les baisses d'impôts associées aux investissements et à la R&D pourraient particulièrement avoir un impact positif sur les flux de trésorerie de ces entreprises.

Toutefois, plusieurs risques pourraient freiner cette reprise. Les tensions géopolitiques, notamment entre les États-Unis et la Chine, les incertitudes macroéconomiques telles que d'éventuelles récessions ou l'évolution des taux d'intérêt, ainsi que le risque de prises de bénéfices et de corrections de valorisation constituent les principaux facteurs négatifs. Les gestionnaires devront donc rester sélectifs et maintenir une gestion rigoureuse des risques. Malgré de puissants moteurs de croissance autour de l'IA, la volatilité et les mouvements de marché imprévus ne peuvent être exclus.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Faute d'historique suffisant, l'indicateur de risque incorpore des données simulées à partir d'un portefeuille de référence. La catégorie de risque 5 reflète un potentiel de gain et/ou de perte élevé de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en actions sur le marché sans contrainte géographique.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le capital n'est pas garanti.

L'indicateur synthétique de risque, calculé conformément aux dispositions du Règlement (UE) N° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, classe chaque compartiment sur une échelle sur la base de ses résultats passés en matière de volatilité. Cette échelle se présente comme une série de catégories identifiées par des nombres entiers allant de 1 à 7, classées par ordre croissant de gauche à droite et représentant les niveaux de risque et de rendement, du plus faible au plus élevé.

3.2 . BILAN

	Au 30.06.25 (en EUR)	Au 30.06.24 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	30.528.531,69	22.078.838,91
I. Actifs immobilisés	4.771,04	8.067,01
A. Frais d'établissement et d'organisation	4.771,04	8.067,01
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	30.168.357,04	22.083.811,79
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	30.168.357,04	22.083.811,79
III. Créances et dettes à plus d'un an	-1.837,90	-1.876,78
B. Dettes	-1.837,90	-1.876,78
IV. Créances et dettes à un an au plus	87.803,94	-249.521,85
A. Créances		
a. Montants à recevoir	85.260,67	184.329,61
b. Avoirs fiscaux	2.543,27	1.201,19
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-435.052,65
V. Dépôts et liquidités	384.228,89	332.179,39
A. Avoirs bancaires à vue	384.228,89	332.179,39
VI. Comptes de régularisation	-114.791,32	-93.820,65
C. Charges à imputer (-)	-114.791,32	-93.820,65
TOTAL CAPITAUX PROPRES	30.528.531,69	22.078.838,91
A. Capital	30.214.431,93	20.740.900,38
B. Participations au résultat	-573.857,36	-1.699,92
C. Résultat reporté	2.827.474,64	-1.921.575,23
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-1.939.517,52	3.261.213,68

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.25 (en EUR)	Au 30.06.24 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-1.779.148,44	3.381.185,34
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	514.591,64	3.209.343,49
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-2.293.740,08	171.841,85
II. Produits et charges des placements	80.464,37	51.795,90
A. Dividendes	81.987,72	50.924,50
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	9.384,91	8.767,69
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-10.908,26	-7.896,29
III. Autres produits	12,76	9,75
B. Autres	12,76	9,75
IV. Coûts d'exploitation	-237.485,09	-169.870,99
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-6.498,24	-4.443,77
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-3.891,57	-4.196,08
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-179.073,97	-119.744,58
Classe A	-126.599,65	-68.940,88
Classe I	-52.156,96	-50.466,43
Classe O	-317,36	-337,27
b. Gestion administrative et comptable	-8.841,27	-8.780,58
E. Frais administratifs (-)	-6.932,68	-7.779,61
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.978,91	-2.870,22
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-703,79	-1.255,60
H. Services et biens divers (-)	-11.659,94	-9.119,53
J. Taxes	-8.086,80	-4.470,48
Classe A	-8.029,05	-4.251,24
Classe I	-583,65	-577,57
Classe O	525,90	358,33
K. Autres charges (-)	-8.817,92	-7.210,54
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-157.007,96	-118.065,34
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-1.936.156,40	3.263.120,00
VI. Impôts sur le résultat	-3.361,12	-1.906,32
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-1.939.517,52	3.261.213,68

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.25

Dénomination	Quantité au 30.06.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
ACTIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>30.168.357,04</u>	<u>100,00%</u>	<u>98,82%</u>
États-Unis				19.639.053,31	65,10%	64,33%
ADOBE INC	2.000	USD	386,88	659.164,29	2,19%	2,16%
ALPHABET INC-CL A	9.000	USD	176,23	1.351.169,23	4,48%	4,43%
AMAZON.COM INC	2.000	USD	219,39	373.795,63	1,24%	1,22%
APPLE INC	4.950	USD	205,17	865.179,96	2,87%	2,83%
APPLIED MATERIALS INC	4.900	USD	183,07	764.188,78	2,53%	2,50%
ARISTA NETWORKS INC	18.600	USD	102,31	1.621.132,17	5,37%	5,31%
BROADCOM INC	2.600	USD	275,65	610.546,49	2,02%	2,00%
ELASTIC NV	7.400	USD	84,33	531.619,88	1,76%	1,74%
ELECTRONIC ARTS INC	2.200	USD	159,70	299.305,70	0,99%	0,98%
FORTINET INC	8.800	USD	105,72	792.551,01	2,63%	2,60%
MARVELL TECHNOLOGY INC	10.200	USD	77,40	672.556,12	2,23%	2,20%
MASTERCARD INC - A	1.600	USD	561,94	765.944,54	2,54%	2,51%
META PLATFORMS INC-CLASS A	1.600	USD	738,09	1.006.043,36	3,33%	3,30%
MICRON TECHNOLOGY INC	9.850	USD	123,25	1.034.214,34	3,43%	3,39%
MICROSOFT CORP	3.850	USD	497,41	1.631.408,19	5,41%	5,34%
NVIDIA CORP	16.300	USD	157,99	2.193.838,22	7,27%	7,19%
PALO ALTO NETWORKS INC	5.000	USD	204,64	871.661,63	2,89%	2,86%
PAYPAL HOLDINGS INC	11.700	USD	74,32	740.762,45	2,46%	2,43%
RUBRIK INC-A	3.900	USD	89,59	297.653,87	0,99%	0,97%
SALESFORCE INC	3.425	USD	272,69	795.641,05	2,64%	2,61%
SERVICENOW INC	600	USD	1.028,08	525.491,33	1,74%	1,72%
TERADYNE INC	4.000	USD	89,92	306.410,53	1,02%	1,00%
TRADE DESK INC/THE -CLASS A	13.400	USD	71,99	821.796,65	2,72%	2,69%
ZSCALER INC	400	USD	313,94	106.977,89	0,35%	0,35%
Japon				2.859.250,37	9,48%	9,36%
FANUC CORP	12.700	JPY	3.940,00	295.110,63	0,98%	0,97%
KEYENCE CORP	2.070	JPY	57.840,00	706.128,18	2,34%	2,31%
NINTENDO CO LTD	11.300	JPY	13.880,00	925.023,63	3,07%	3,03%
TOKYO ELECTRON LTD	3.920	JPY	27.680,00	639.936,78	2,12%	2,09%
YASKAWA ELECTRIC CORP	15.200	JPY	3.269,00	293.051,15	0,97%	0,96%
Pays-Bas				2.563.980,00	8,50%	8,40%
ADYEN NV	730	EUR	1.558,40	1.137.632,00	3,77%	3,73%
ASML HOLDING NV	2.105	EUR	677,60	1.426.348,00	4,73%	4,67%
Taiwan				1.688.280,02	5,59%	5,53%
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	8.750	USD	226,49	1.688.280,02	5,59%	5,53%
Corée du Sud				1.116.147,72	3,70%	3,66%
SAMSUNG ELECTR-GDR REG S	1.190	USD	1.101,00	1.116.147,72	3,70%	3,66%
Chine				1.115.682,39	3,70%	3,65%
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	48.900	HKD	109,80	582.679,85	1,93%	1,91%
BAIDU INC-CLASS A	17.750	HKD	83,45	160.747,23	0,54%	0,52%
BYD CO LTD-H	10.500	HKD	122,50	139.586,75	0,46%	0,46%
NETEASE INC	10.161	HKD	211,00	232.668,56	0,77%	0,76%
France				513.480,00	1,70%	1,68%
S.O.I.T.E.C.	11.000	EUR	46,68	513.480,00	1,70%	1,68%
Suisse				389.538,23	1,29%	1,28%
STMICROELECTRONICS NV	15.014	EUR	25,95	389.538,23	1,29%	1,28%
Allemagne				282.945,00	0,94%	0,93%
SIEMENS AG-REG	1.300	EUR	217,65	282.945,00	0,94%	0,93%
Total ACTIONS				30.168.357,04	100,00%	98,82%

Dénomination	Quantité au 30.06.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
TOTAL PORTEFEUILLE				30.168.357,04	100,00%	98,82%
Avoirs bancaires à vue				384.228,89		1,26%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		384.228,89		1,26%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				384.228,89		1,26%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				85.966,04		0,28%
AUTRES				-110.020,28		-0,36%
TOTAL DE L'ACTIF NET				30.528.531,69		100,00%

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
États-Unis	65,10%
Japon	9,48%
Pays-Bas	8,50%
Taiwan	5,59%
Corée du Sud	3,70%
Chine	3,70%
France	1,70%
Suisse	1,29%
Allemagne	0,94%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Internet et services d'Internet	28,46%
Electronique et semi-conducteurs	26,53%
Holding et sociétés financières	22,10%
Banques et institutions financières	18,67%
Articles de bureaux et ordinateurs	2,02%
Distribution, commerce de détail	1,24%
Electrotechnique et électronique	0,98%
TOTAL	100,00%

Par devise	
USD	74,39%
EUR	12,43%
JPY	9,48%
HKD	3,70%
TOTAL	100,00%

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	9.316.141,96
Ventes	2.563.704,38
Total 1	11.879.846,34
Souscriptions	6.846.132,35
Remboursements	799.527,81
Total 2	7.645.660,16
Moyenne de référence de l'actif net total	27.904.049,43
Taux de rotation	15,17%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch., Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2023			2024			01/01/2025-30/06/2025		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe A - Dis	46.572,36	4.493,53	85.823,98	68.710,03	26.648,887	127.885,123	73.366,089	7.847,926	193.403,286
Classe I - Dis	14.172,86	75,00	132.462,12	13.928,75	20.581,00	125.809,872	1.978,819	835,00	126.953,691
Classe O - Dis	1.144,32		11.144,32	794,306	1.220,00	10.718,626	335,217		11.053,843
TOTAL			229.430,42			264.413,621			331.410,82

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2023		2024		01/01/2025-30/06/2025	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe A - Dis	3.352.094,76	329.153,94	6.304.181,49	2.476.611,14	6.627.982,43	726.289,01
Classe I - Dis	1.071.962,96	5.691,75	1.309.612,47	1.892.183,76	180.350,09	73.238,80
Classe O - Dis	104.759,66		90.719,36	135.883,60	37.799,83	
TOTAL	4.528.817,38	334.845,69	7.704.513,32	4.504.678,50	6.846.132,35	799.527,81

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2023		2024		01/01/2025-30/06/2025	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe A - Dis	6.911.111,05	80,53	12.614.464,90	98,64	17.503.161,98	90,50
Classe I - Dis	10.873.556,78	82,09	12.763.238,84	101,45	11.769.730,27	92,71
Classe O - Dis	1.114.975,92	100,05	1.335.593,63	124,60	1.255.639,44	113,59
TOTAL	18.899.643,75		26.713.297,37		30.528.531,69	

3.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

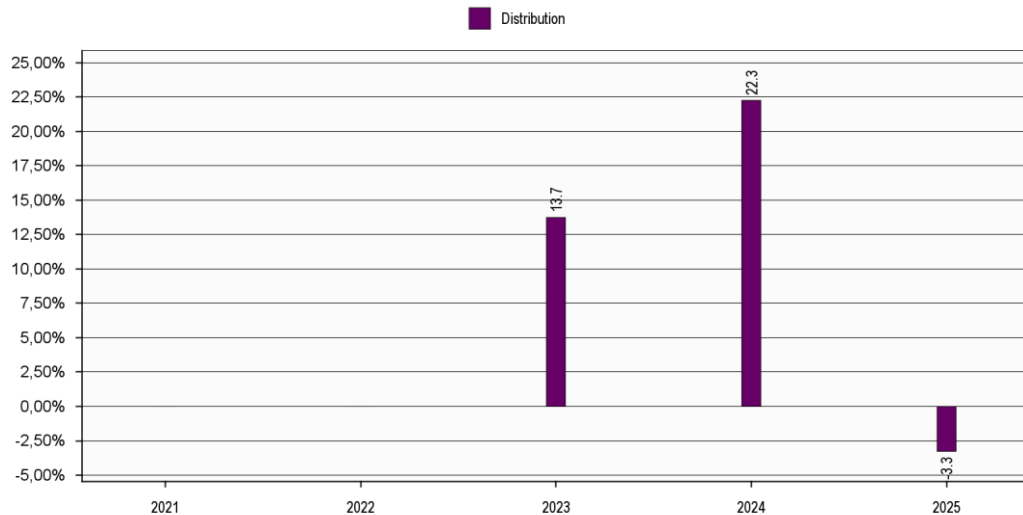
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe A

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
-3,27% (en EUR)	10,39% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

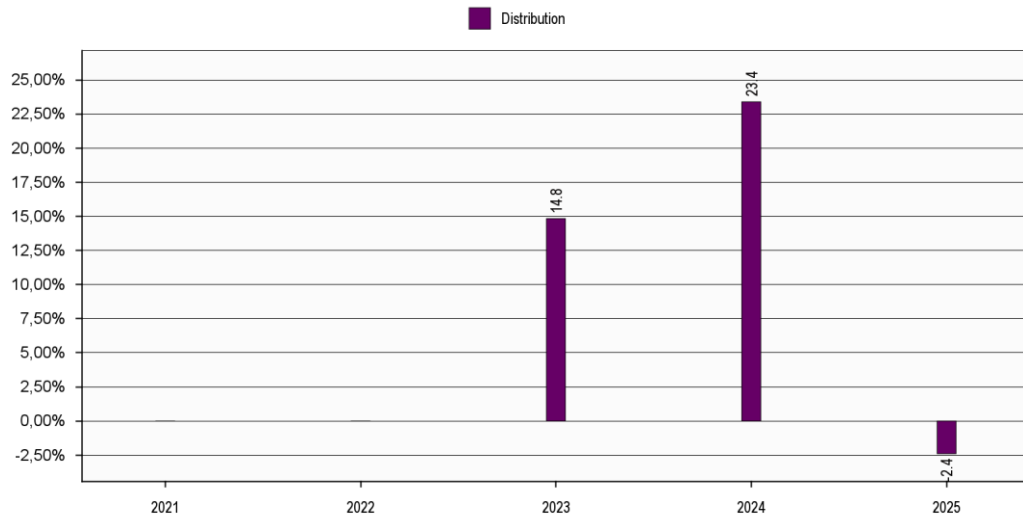
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe I

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
-2,40% (en EUR)	11,42% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

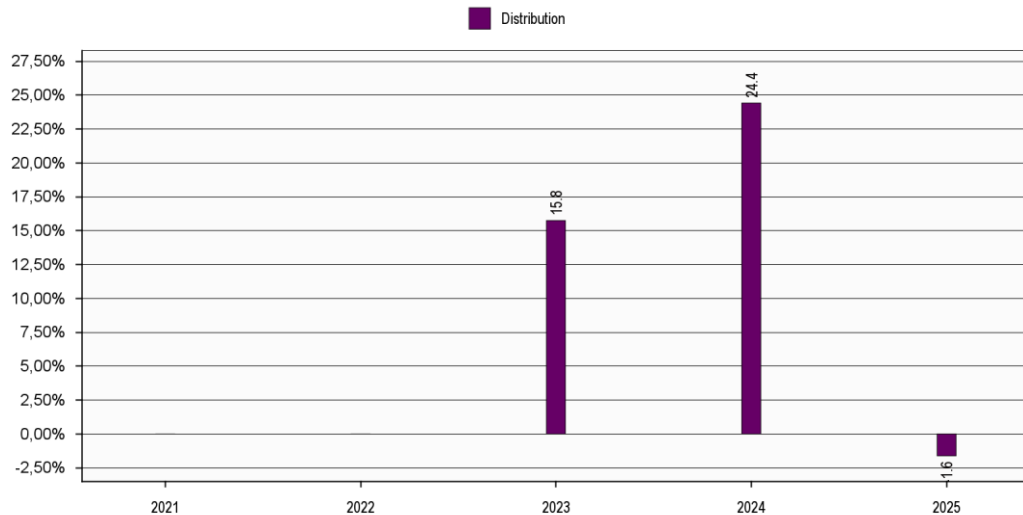
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe 0

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
-1,61% (en EUR)	12,32% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

3.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Part de distribution A - BE6329983546 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,17%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,07%

- Part de distribution I - BE6329985566 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,25%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,07%

- Part de distribution O - BE6329986572 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,46%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,07%

Existence de rémunérations, commissions ou avantages non monétaires visés à l'article 118 §1, 2° de la Loi 2012

Non applicable

Existence de fee-sharing agreements visés à l'article 119 de la Loi 2012

Une partie de la rémunération versée à Econopolis Wealth Management N.V. sera versée par la Sicav à d'autres intervenants suite à leur désignation.

Pour plus d'informations concernant l'existence d'éventuel fee-sharing agreements, l'actionnaire est prié de contacter Econopolis Wealth Management N.V.

L'investisseur est informé que dans le cadre de contrat(s) de sous-distribution(s) signé(s) avec le(s) sous-distributeur(s), la Sicav paiera en direct au(x) sous-distributeur(s) la rétrocession convenue avec le gestionnaire dont le montant sera proportionnel au capital apporté.

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 - Autres produits**

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé des factures liées aux services rendus par Deloitte et des contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes (-) » du compte de résultats est positif pour la classe O car le montant de la taxe OPC pour l'année 2024, payé en 2025, était inférieure à la provision.